IMPRIMER RY PURIER, TOUS LES JOURS, PAR JEROME BAYON. RIMEUR DE L'EFAT DE LA LOUISIANE " Here the PUNION soit omserver."

ARDI MATIN, 4 MARS 1834.

POUR GOUVERNEUR: B. DAWSON. POUR MAIRE JOHN H. HOLLAND

Congrès :—ter. district, CH. GAYARRE',

1 JAMES BRADFORD,

2 L. MOORE.

3 A. MOUTON.

INTERIEUR. Nouvelle-Orteans, 4 mars. T'. Pour les stances de la législature, voyez la 12me. pag

Les deux sénateurs de la Pensylvante se sont positivemen noncés contre la banque des Etats-Unis, et contre la re se des dépôts. M. M'Rean, qui n'avait pas une opinion en arrêtée sur tous les correctifs que l'on vent employer, a anifesté ses sentiments en présentant la pétition d'ine artie des citoyens de Philadelphie; il dit que comme les pétionnaires il déplore la grande gêne d'argent dans laquelle o e trouve, mais qu'il n'est pas d'accord avec eux en ce qu'ils ttribuent cette gêne au retrait de quelques centaines de dolars d'un lieu pour être replacé dans un autre.

Nous sommes tout-a-fait de l'opinion de Mr. M'Kean Nous ne pouvons croire que le déplacement de quelque can annes de dollars puisse occasionner la gêne actuelle: nous persons comme lui que le songrès n'a pas le pouvoir de per fuer un acte inconstitutionel, pour venir au seconrs de la ctroese reelle ou factice qui existe en ce moment. La ban que à la tête de laquelle se trouve Mr. Biddle, homme ambitieux ci qui semble se rire de la tempéte qui gronde autour de a produit tont in mal C'est lui qui a répandu l'alarme dans tout le pays, et qui e- t quise de la mi-ero qui nous menuce. Cest's lui et non su congrès qu'il faut adresser de prophleques, des prières et des pétitions. Le congres peut bien, lest vrai, autoriser la remise des dépôts, mais quel bien en sulterait-il? Nous le demandons à quiconque est tant soit eu au courant de la mancaurre qui s'opère en ce moment. Le peuple de la Persylvanie a donné un noble exemple mérite d'être imité. Cet ptat a un grand intérêt dans les uques, puisque c'est dans la banque de Philadelphie que ennent se reunir toutes les piastres de tous les états de l'Uon. Cependant dans cette circonstance, ce peuple n'a pas onsidéré son intérêt, il a penso qu'il fullait le sacrifice au ien general, jamais peut-cire nous n'aurons un president aussi populaire et aussi ferme que le général Jackson; nous devons donc profiter de cette occasion pour appuyer de tout es citoyens contre une institution qui tend a les tenir dans

Le rapport suivant, relatif au naufrage de l'Encomius arti du port de Charleston pour notre ville, et les détails de que l'équipage et les passagers ont eu à souffrir à Nassau, ils avaient été demander de secours, nous ont été commu naqués par les naufragés, qui sout arrivés ici depuis peu de ours. Le traitement indigne qu'ils ont reçus des autorités Vassau, et les actes d'injustice qu'ils ont eu à y souffrir reament l'attention générale, et exciteront sans doute l'indiation des philantropes et des gens de bien.

Le gouvernement de Nassau doit être aussi cruel que bar-are pour oser transgresser ainsi les lois divines et les lois dsociété : quant à nous nous commenterons pas ce randor

OUTRAGE AUX CITOYENS DES ETATS-UNIS.

Nous, les soussignés dernétrement passagers à bord du l'entre de Charleston (Caroline du Sud) pour la Nouvelle-Oreans, et qui, sprès 56 heures de marche, a sait naufrage le idu fevrier vers le milieu de la nuit, sur la partie nord-est d'Arioco, appeles Fish-Key-Red, croyons de notre devoir de cour uniquer à nos concilèvens des Etais-Unis, curtains at tequi se sont passés à Nassau, dans l'ile de la Nouvelle-Oreanden et sont passés à Nassau, dans l'ile de la Nouvelle-Levidence, pour qu'ils jugent dans quelle situation malheure, se nous nous sommes trouvés. Nous finnes jetés de muliés de tout, dans une province britannique, où les autreis publiques nous traitérent plus indignément qu'elles raireent agt envers des seris russes. Voici les faits tels autreent agt envers des seris russes. Voici les faits tels autreent agt envers des seris russes. Voici les faits tels autreent de la fait de la rece aont passés.

Ancès notre mails ureux naufrage, nous restâmes six heurextériues de fattque sur le drick; huit d'entre nous s'emparent dans la chaloupe, (la seule qu'avait le brick), un personne de la chaloupe, (la seule qu'avait le brick), un personne de la chaloupe, (la seule qu'avait le brick), un personne de la chaloupe, (la seule qu'avait le brick), un personne de la chaloupe, (la seule qu'avait le brick), un personne de la chaloupe, (la seule qu'avait le brick), un personne de la chaloupe, (la seule qu'avait le brick), un personne de la chaloupe, (la seule qu'avait le brick), un personne de la chaloupe, (la seule qu'avait le brick), un personne de la chaloupe, (la seule qu'avait le brick), un personne de la chaloupe, (la seule qu'avait le brick), un personne de la chaloupe OUTRAGE AUX CITOMENS DES ETATS UNIS.

anies, au solul levant.
r. connurent qu'ils étatent sur l'île Fish Key, tres-stérile,
fu e par une seule famille de pêcheurs. Aussifid que
echeurs apprirent notre naufrage, il se rendirent aussitorick et réussirent à sauver les passagérs et l'équii tout 69 personnes. Dés que le brick est touche, il fit na brick et réussirent à shuver les passagérs et l'équipa-en tout 69 personnes. Dés que le briek en touche, il fi-eru et continun de se frapper sur les rochers avec tant arce que nous nous attendions à chaque instant à le voi-diser en morce uc. Deux heures après avoir touche frappe sur une crète de rochers, s'est trouvé dans gran-u et a sombré subitement. Alors, 10 pieds soulement a poupe étaient de niveau avec la surface de la mer. Heu-ment pour nous, tout le grand mât-fut immédiatement ur nous, tout le grand mat fut immédiatement

rous ment pour nous, tout te grand mat-tut immédiatement our et dans a chûte entraina le petit hunier, le-perroquet insent et le mât d'artinion. Le capitaine et l'équipage inserent, quoiqu'avec beauepup de difficulté, à arrêter, le sand mât de manière à ce que les passagers puissent s'y attent et per ce moyen, conserver la vie un peu plus longmans, car nous nous attendions à chaque instant à être enserce par les flots. Mais le grand maître de l'univers nous atancs de la mort prématurés loue nous avons devant nois saves de la mort prématurée que nous avons devant nous a rélie Fish-Key. Nous avois passé 4 jours et 4 nuits, n'a rélie Fish-Key. Nous avois passé 4 jours et 4 nuits, n'a cet pour toute nourriture que du riz mouillé par l'eau salée parlèques poissons que nôus paises attrapper, après ée nois la nous fièmes transportes par les pécheurs à l'île différent Turtle-Key, et de là à cette terre inhospitalière de Nase au on nous mouillames à 3 heures et 20 minutes du 11 courteu à près nous fumes abordés par un bâteauvenant de terre et comunandé par un nommé Thomas Pindar, officier de santé au service de sa majesté britannique, envoye pour reconnaître si nous knons en bobbs e sante. Nous lui fimes partée com a parte parte et rendre auprès du gouverneut,

The special points and the special points and the commands of part un normé. Thomas Pindar, officier de commands particle particles and the special particles and the special particles. The power norme special particles are substant que peut-être nous e revererons benefus. Peu-à-properties de commands and pour suivant à nous avant à son bord, un nommé A orandre Macrey, visiteur de port de sa majesté, qui saivant de cute peut-être nous le revererons benefus. Peu-à-properties de critique, si vant que peut-être nous le revererons benefus. Peu-à-properties de critique, si vaiteur de port de sa majesté, qui saivant de cuteron des prises de faitaites, co que nous sommes au ure bateau vint à nous, ayant à son bord, un nommé A orandre Macrey, visiteur de port de sa majesté, qui saivant de cuteron des Etal-Unis, ce que nous sommes que l'on ne nous permettrait pas de majesté, qui saivant de cuteron de cut

environ 4 ans." Après que Pisidar eût cessé de parler, ce nepre nous insulta à son tour, et continus jusqu'à un des passagers, lui ordonna impérieusement de se taire, car c'enfétait
trop pour nous autres républicains, quoique le pavillon anglais
stottet sur notre tête. Nous montraines toute notre indignatron et ce misérable partit. Pusieurs des passagers dirent
qui ils avaient d'abord en l'intention de rester à bord, jusqu'à
l'arrivée de la permission, mais qu'ayant été traités si indignement par les autorités de cette tle, ils étaient résolus
caller à terrie et s'exposer à toutes les conséquences; cependant d'autres passagers plus prudents les en dissuadèrent,
observant qu'il valait mieux se soumettre tranquillement que

duted n'en pas profiter. Apprenes par votre verdict au prostatit sur notre tête. Nous montraines toute notre indigenton et ce misfrable partit. Plasieurs des passagers direct
ton et ce misfrable partit. Plasieurs des passagers direct
ton it ce misfrable partit. Plasieurs des passagers direct
ton it ce misfrable partit. Plasieurs des passagers direct
ton it ce misfrable partit. Plasieurs des passagers
ton it ce misfrable partit. Plasieurs de service de la permission, mais qu'ayant été traités si addpartit de la permission, mais qu'ayant été traités si addpartit de la permission, mais qu'ayant été traités si addpartit de la permission, mais qu'ayant été traités si addpartit de la permission, mais qu'ayant été traités si addpartit de la permission, mais qu'ayant été traités si addpartit de la principa de la principa de la control d

sont continue deux après notre grivée à terre, plusieurs es aves revinrent vers leurs maltres, leur demandant paidon s'armes aix yeux, et les print de la manière la plus sont cu'il leur soit permis de récourner aux Etats Unis aves qu'il leur soit permis de récourner aux Etats Unis aves qu'il leur soit permis de récourner aux Etats Unis aves qu'il leur soit permis de récourner aux Etats Unis aves pour virre dans l'esclavage, que de vivre libres à Nas-cal lors leurs maltres se réndirent auprès du conseil amé de conseil amé de conseil entre de la leur de la leur de la leur de leur de la leur de leur de leur de leur de la leur de leur main; croyez-vons qu'on résume sinei un debat de dix jourari et de nêtres ils seront pendus, et tousceux qui les sideront (Violent tumulte, réclamations, appetrophes à la cour.)

nême traitement. Tels sont les termes de la réponse de lettre entre les maines du coasul américain; et la seule les meines du coasul américain; et la seule de le réponse de la seule de la

ferre Sarsa la la Rolliton, chant les os repas ni da se la nuit des toutiseux, nous que vous demanderons point se vous items pour goud dire ce que nous devons faire, nous croyons avoir seez de particulisme pour connaitre nos drois, et savoir les préserger à tout hazard. Il faut que nous nous vengions de cette ificulte indigne, il est su devoir de notre gouvernement despous faire rendre justice et de tous défendre. Nous en gouverne les enfans, nous sommes prêts à sacrifier notre vie dans la cause générale, et si un Lt. Gouverneux, d'une colonie oce traiter des citevens des Etats Unis o'Ausérique, de les pendre s'its ocent écfendre leur juste propriété, et si netre gouvernement refuseide prendre la défense de nottre cause, on nous v. ria parme les prémiers à repéter qu'il vaut infiniment mieux roupre les liens qui nous unissent ensemble, et en étable na naure qui procégera ses malheureux en lans, toutefois qu'ils seront traites avec outrage, dans un pays étranger. En réstanc nous déclarons quo depais la rèvolution les Etats Unis ils n'ont jamais été et grossièrement ninsultes.

volution les Etats Unis ils n'oni jamais été si grossièrement insultes.

Quoique dans les griffes du lien nous étions résolus de faire connaître publiquement sotte opinion aux autorités publiques, un rapport semblable à celuici int dresse, et présenté à la Gazette lés gate pour y être ins ré. Mais un individu de cet établissement nous dit que l'éditeur était absent, sous laissèmes alors rapport entre est mains, avec recommandation, de vouloir bien le jurier, il voulut bien alors nous le renvoyer à l'hôtef du nous étions logés. Cet individu nous le promit positivement, nous partiènes de l'imprimerie, et quelques heures après, neus y retournames, et nous apprimes que notre rapport ne pouvait êtte inséré, nous demandames alors à le ravoir, mais il nous fut refusé. Nous dimes à l'imprimeur de la Gazette Royalt de sa majeste britannique ce que nous pensions de lui, et nous nous éloignames d'une presse qui était bien plus vénale, que les parsites dégradés de leur maître royal. Nous espérens que les éditeurs des Etats Unis voudront bien insérer notre rapport dans leurs journaux, afin que nos conéitoyens sanchent connent ont été traités leurs frères par les vassaux de sa majesté Guillaume IV.

Henry Reilly, de Charleston, (Caroline du sud.)

Unis de la Caroline du nord.

Henry Reilly, de Chariestou,
Wm. D. Smith,
do
L. Curl, de la Caroline du nord.
Jno. Waddell,
Haynes Waddell,
Chs. Allen, du Missouri.
Jno. McNeal, de la Virginie.
Aniédée Pardana de la Nouvelle-Orléant
J. Shuffield, capt J. Shuffield, capt. du dit brick Encome Richard J. Evans, second du dit brick.

EXTERIEUR. FRANCE. COUR D'ASSISES DE LA SEINE. Affaire du 23 juillet. - Acqueation de complet.

Mais si la Société des Drous de l'Homme a adopté cette de l'Action de préférence à celle de la cenvention, ce n'est pas, comme on vous l'a till parceique le nom de Robespierre s'y trouve, mais parce que c'est pelle qui résoudra le mieux le problème dont se précurer le génération actuelle; faire meutre le profétiere à l'état politique et social, donner du pain au pauvre, et en même tems maintenir la propriété telle qu'elle est, ameliorer le sort de céux qui n'ont rien sans toucher aux droits de ceux qui n'ont rien sans toucher aux droits de ceux qui possèdent.

Des applaudissemens nombreux accueillent la fin de cette plaidoire. (SUITE.)

plaidoirie.

L'audience cat suspendue quelques instans et reprise à 2 heures et demic. Me. Bousquet présente la défense de Laurent et de la demoiselle Langlois.

M. le président—La parole est au défenseur de l'accusé

M. le président—La parole est au défenseur de l'accusé Rouet.

Me. Michel (de Beurges) se propose d'examiner l'accusation sous toutes les faces. Sous le point de vue politique, il n'y voit qu'un attentat prémédité contre les institutions. Si par impossible, dit-il, vous nous cond'immez, on viendra, voitre vertiet à la main, demander l'anéantissement du droit d'association; on proclamera que l'article 291 ne suffit plus pour garantir la constitution de l'état. Mais si, au contraire, vous nous acquittez, ce qui, pour nous ne fait point doute, alors c'est le jury qui devra bérir; du dirà que le iury subsistant, le pouvoir reste désamé contra les factions. Messeurs, avant qu'il soit huit jours, vous entendrez proférer ce langage.

Abordant la question judiciaire, Me. Michel examine la définition tégals du complot et discuis en logicien les charges qu'on fait peser sur son client. Ce défenseur termine ains: "Messieurs les jurés, lorsqu'au nom du conité de salut pu-

finition legale du comptot et discuis en souvien les anaiges qu'on fait peser sur son client.

Ce défenseur termine ainsi:

"Messieurs les jurés, lorsqu'au nom du comité de salut public, Fourcroy presentà à la convention nationale le projet de loi qui créait l'école polytechnique; il prédit que cette école sernit à jamis la gloire de la patrit. Sa prophètie s'est verifiée. Depuis près de cinquante ana, rien de beau, rien de grand ne s'est fait dans les armes dans les sciences ou dans les aris, que l'école ne s'y seit associé par ses élèves ou par sos matres. Sans doute pendant ce demi-siècle d'illustration l'école a pris part à quelques agitations politiques. Elle figura dans les journées de prairiel et de vend-maire, plus tard elle se montra hostile à Bonsparte. Elle seit à subir des penaer disciplinaires, elle fut casernée, licenciée, consignee mêmé à l'Abbaye.

"Jamais avant ce jour elle n'avait paru sur le bans des assises. Compromis dans les journées de prairial, Malus et Biot achevèrent en paix leur carrière. In la convention, ni lo directoire ni Bonaparte n'osèrent faire parâtire au banc d'ascusé cet uniforme nat a; et peurtant ni le directoire ni Napoléon me devaient rien à cette école pour leur établissement, tandis que Louis-Philippe doit en parite son trone à se héroiques élèves. Si ce n'est aus là de l'ingratuide, quel nom lui donnerons-nous ; mais vous ne verz point ingrate, MM. les jurés; non, vous ne le serviz pas, car, heureusement pour nous, vous n'avez pas à rendre compte de vos verdicts aux calinets de la sainte-alliance!" (Braves prolongés.).

La coir a ensuite entendu Me. Bethmoht pour Latrade et Caylus, Mc. Delangle pour Dubois-Fresnay, et Me. Bavoux pour Lerouge. L'audience a été ensuite renvoyée à demain. On croêt que le jury prononcera das la sourée.

Avant la levée de l'audience d'aise, on a encore entendu quelquis piandoires, M.. Delangle présent, que que sourtes ebservations en faveur de l'élève buboys-Fresnay, et Me. Bavoux pour Lerouge. Me la des parties de prosent que que sourtes

role.
Aujourd'hui, à dix heures, à l'ouverture de l'audience, la parole a éte donnée à Me. Moulin, defenseur de Jovart.
'Méssicurs les jurés, dit l'avocat malgre l'audition de 150 témoins, douze jours de déhuis, la perfide habiteté de l'acte d'accusation...

M. l'avocat-général Délapalme—Si M. Moulin n'emplois une autre expres-ion, nous forons contre lui des réquisitions.

M. Moulin.—Puisque cette expression blease M. l'avocat-général, je dirai: "Malgré l'habileté d'un acto d'accusation que le laissé à d'autres le soin de qualifies...

M. l'avocat-général interrompaût.—Nous requérons qu'il plaise à la cour ordonner la mestion su procès verbal de l'expression de Me. Moulin, et nois donner acte de nos reserves.

serves.

M. le président.—La cour dit qu'il sera fait droit aux réquisitions du ministère public; veuillet continuer, Me. Moulin.

Me. Moulin.—"Maigré l'habileté d'un note d'accusation dans lequel ont été entassés laborquement it ant de faits et d'écrits, malgré le développement d'un réquisitoire prépare de longue main, je ne saurais in'expliquer la présence de mes chens sur ces bancs que par cette phrase de M. le procu-

qu'une heure!

M. le président.—Mon résumé ne peut être prêt que de-main ; croyez-vous qu'on résume ainsi un débat de dix jours?

(Violent tumulte, réclamations, appetrophes à la cour.)

M. le président.—Qu'on fasse évicuer la salle.

Les accusées en masse,—Nous no sortirous pas l'aous

nos cliens; c'est se jouer de la justice. Les spectateurs soint emmenés malgré leurs réclamations. Les spectateurs sorient poussés les uns sur les autres par orce arméd. Des cris retentissent dans les couloirs et dat les escaliers.

La salle se trouve à peu près évacuée à une houre et de

Poirt definit les qualifications des membres composant le Jury de Police dans la paroisse de Livingston et pour d'autres chiefe

présentans de l'État de la Louisiane, réunis en Assemblé Générale, Qu'à dater de la passation de cet acte, toute per sonne ayant droit de voter à l'élection des Représentans à l sonne ayant droit de voter à l'élection des Représentans à la Législature d'Etat, sera competente à servir comme membre du Juri de Police, dans la paroisse de Livingston.

Sec. 2. Il est de plus décréte, épc., Que le Juri de Police de la paroisse de Livingston ou de celle de Carroll, n'aurs, dans aucun cas, le droit d'imposer une taxe de plus de cent pour sent, sur la laxe d'État, nonobstant toutes lois à ce coutraires.

(Signé)

Octains de lé Desta de REARANCHE,

Orateur de la Chambre des Representans.
C. DERBIGNY,
Président du Sénat. (Signe)

Approuvé le 17 février 1831. A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. ACTE

Pour venir au secours de Joseph Vincent de la Paroisse de Lafayette.

Attendu qu'il paraît qu'un certain jugement final a été renu par la Cour du ciaquième district judiciaire dans et pour
a paroisse de Lafayette, contre Joseph Viacent, habitant de
a dite paroisse, en faveur de l'Etat de la Louisiane, pour la
omme de cinq cents piastres, comme caution de François
lantiste Lafaure

Baptiste Lalaure.

Rest décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Estat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale.

Que le dit Joseph Vincent est et demeure par le présent acte, dispensé et exempté de payer le montant du dit jugement, moyennant qu'il paie ou fisses payer tous les frais occasionnés pour obtainir le dit jugement contre lui.

(Signé)

Orateur de la Chambre des Représentans.

(Signé)

C. DERBIGNY,

Président du Sénat.

Approuvé le 17 Ferrier 1634. A. B. ROMAN,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. UNE réunion a journée des membres du Cercle du Commerce aura lieu ce soir, à 7 heures précises. Les

Royale & St. Pierre, et d'apponer une copie de leus cré-

ES actionnaires de cette Compagnie sont prévenus qu'une élection de cinq Directeurs pour l'année 1834, aura lieu le mardi, 18 du courant, au burcau de la dite compagnie, que Toulouse, No. 57, depuis 6 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M. Compagnie de Canaux de Barataria et de La Fourche. 'à 2 heures P. vi.
Par ordre de la Direction,
M. V. LABARRE, sect.

4 m-3

N. V. LABARKE, seer.

S. BINOCHE partant pour France dans les prede micra jours d'avril, prie les personnes qui lui doivent
de vouloir bien régler leurs comptes dans le plus bref délai, et celles à qui il est dû de se présenter pour être soldéuslt se charge des commissions qu'on voudra bren lui don-

Nota. Il offre à ven les un assortiment de Marchandises Nota. Il offre a ven-tre un ass-rument de matenanusses de saison, à des prix modérés.

ETTRES DE CHANGE our Bordeaux et Marseulle, à vendre par JULES LE BLANC, 4 mars rue Royale, No. 103.

A mars rue Royaie, No. 103.

VENDRE par les souseignés: 100 esce Café; 110 caisses Sucre biarc; 100,000 Cigarres tère, qualité, dernièrement arrivés par la goëlette Intrepido. GARCIA, BUYO & CO. roc Ste. Anne, No. 34

pristres de la Banque Consolide, un de 100 piastres de la Binque de l'Etat de la Louisiane, et autres petits pristres de la Banque Consolutée, un de 100 piastres de la Banque Consolutée, un de 200 piastres de la Banque de l'État de la Louisiane, et autres petits de la Banque de l'État de la Louisiane, et autres petits de la Banque de l'État de la Louisiane, et autres petits de l'Us, un reçu de M. Martin Duratie, peur achat de plaiches, signé par M. Cherbonne; un toillet à durie d'Audré Saichuayde, de \$200, paye le même jour à la Banque Consolidée. Une récompense de conqualte postres sera donnée à celui qui remettre le portes qualite et sou contenu au Maire de cette ville, ou au soussioné.

1. JOSEPH VOISIN.

BOUTEBLES A VIN, &c. &c. E soussigné a maintenant à vendre et en débarque-

400 barriques de Vin de I 100 demi do. 300 caisses Vin Muscat; do. 200 Bouteilles d'Hamper, 500 paniers Huile d'Olive, 500 milliers de Bouchons; 100 paniers d'Anisette; 200 caise a Saintsons assormen;
40 do. Vermicelle; 100 Jare & car;
10 do. Vermicelle; 100 Jare & Carine, le tout

Aussien magasin-16 demi pipes Capune, le tout a cott de débenture.

L. G. SASSINOT, rue St. Louis, No. 90 JEUNE GARDE A CHEVAL GARDE-A-VOUS! Vous êtes prévenus que la compa gnis mentera à cheval dina iche p

chain, 9 mars prochain, 9 mars, à 8 heures précises du marin, et se réu-nira au domicile du cap t inc, uniforme complet vesto bleue, pant don el revers amaranth .

Par ordre du capitaine, E. A. MICHEL, fourrier. INSTITUTIONS POUR LES DEUX SEXES.

ONSIEUR & MADAME GRANET vien nent d'ouvrir dans la ville de Bâton-Rouge, deux tablissemens destinés à l'éducation des enfans des deu

L'instruction dans toutes ses branches, y est portée aus si loin que dans tout autre collège ou établissement de se CONDITIONS: DEMOISELLES.

Pensionnaires, y compris la musique ou le dessin, Demi-pensionnaires, \$ 250 par an. do. 144 do. 30 do. \$200 par su. Pensionnaires. Blanchisanes

Le tout payable par trimeetre et d'evenice Conditions communes aux deux Etablissemens L'institution fournit aux élèves les plumes, le papi et Les livres, les ardoises, les frais de maladio, les lecons

le langue Espagnole et les arts d'agrément se paient sépa Les parens sont libres de choisir leur médecin Un qua tier commencé est censé fini et se pais en en tier. Les absonces ne donne at droit à aucune déduction

t qu'elles ne darent plus d'un mois-Chaque pensionnaire doit apporter, un bois de lit de 28 poueos de large, 2 matelats, 2 mo istiquaires, 1 traversin ou oreiller, 2 convertures, 1 courtepointe blancie, 3 pes-

es draps et les servioires location de la constant de la constant

Dans le collège des jeunes gens, les externes doivent mousseline; Miel d'Au; suivre les classes régulièrement de 8 heures à midi et de 2 parfums inmaginables. Leures et demie 45 heures et demie du soir. Ceux qui 12 fév viendront après I houre marquée; t ouveront la perte fer EST parti marron, il y a environ it

jours de la presse à coton de Ogder-dans la rue des Magasius, B.ZII.E. McKOY, un mulatre foncé agé d'co-viron 25 ans. Il avait au moment de sa fuite, un pantalon de cotonando bisse the faille est renviron 5 pieds, 7 ou 8 pouces, West good est less lent dans ses monvements. L'oublie est prévent donne point donner aule au dit medâtre, sous peine vanu gente pour control de la loi. Une récompense calennante sera dounée à quiconque l'emprisonners, es fera déconvrir le tieu de sa settaite.
Les capitaines de navires et de bateaux-à vap-ue sont pries de prendre note du dit avertissement. I mars-d

THEATRE D'ORLEANS MARDI, 4 MARS 1834.

La Damo Blanche. Opera comique en 3 actes, de M Serihe, musique de M Boyeldion.—Le spectacle sers terminé par LA DEMOISELLE A MARIER, Coinedie vaudeville en 1 acte de M. Scrybe et Mélevill

SALLE DE BAL IU COIN DES RUES D'ORLEANS & BOURBON

Incessamment la 2de, représentation de LUCREC

MERCBEDI, 5 MARS Grand bAL paré et masqué. Prix d'entrée une pin tre.
Les cavaliers trouveront un hurau pour déposer leurs anne et mantenn, ils trouveront également un images n de de muscutes.

SALLE WASHINGTON. Rue St.-Philippe entre Royale et Bourbon-MERCREDI. 5 MARS. GRAND BAL

Paré et Masqué Prix d'entrée pour les cavaliers, \$1 00. 23 fév VENTES PAR LE MARSHAL.

N vertu d'un ordre de fi-ti faciale à moi adressé par l'hon. J. N. Duncan, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le sainedi 15 mars 1833, à undi, rue de la Levée, encaignare de la rue Montégut, en bas de la presso à coton; le contenta d'un cabaret, saisi pour satisfaire le jugement rende dans l'affaire de A. Piernas, agent de Fs. Dominguez et Manuel de la Bega.

Conditions; comptant.

4 mars

B. BEAUREGARD, marshal.

I'n vertu d'un ordre de fiert facasia mor autessé par

I'hon. G. Préval, juge consenier de la cour de cité,
j'exposerai en vente pub ique, à mon bureau, rue Condé,
es face de la madison, le samedi 15 juans 1834, à 4 huires

P. M. une caisse contenant de portie autenna capité. P. M. une caisse contenant des portes crayons, canifs, re-zoirs 5 montres en argent et cachets, sessis pour satisfaire le jugement réadu dans l'affaire de l'hes. Wafah vs. John

Josacston. Conditions: comptant.
4 m B. BEAUREGARD, marshal 4 m B. BEAUREGARD, marshal

N vertu d'un writ de fiert faciles à mot adresse par
l'hon. G. Préval, inge conseiller de la cour de cité,
j'exposerai en veste publique, le samedi, 15 mars, à midi,
à la Eourse de Hewlett, enceignure des rues St-Louis et
Chartres, un cheval, une chartett et harnais, saisse pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire de James White vs. Barney Crii. Conditions ; comptant. 4 mars B. BEAUREGARD, mershall

BN vertu d'un ordig de fieri factas à moi adressé pa Phonorable G. Préval, juge equaculler de la Couride Cité de la Nile. Orlé ns. j'exposerar en vente publique à la Bourse de Hewlett, encoignure des rucs St-Louis Chartres, à midi, un cheval, une charre te et harnam, sh ris pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire de R R seivs B. Coil. Conditions : comptant. 4 mars B. BEAUREGARD, marsh d.

membres sont priés de voulour y bien assister. 4 mars

A VIS—Les créanciers de M. Gaston Pauvert, confiseur, ret, de vouloir bien se réunir jeudi prochain, 6 du cou, ant, à 4 heures de l'après-midi, chez M. Vincent, escuipours Royale & St. Pierre, et d'apportée une conie de la mars (S31, à midi, chez M. Vincent, escuipours Royale & St. Pierre, et d'apportée une conie de la mars (S31, à midi, chez M. Vincent, escuipours la mars (S31, à midi, c La godiette SABINE, ses agrès et apparaux

saisic à la pourse te de H. Spearing.
Conditions : Comptant.

B. BE AUREGARD, marshal. PN vertu d'un weit de fieri facuas à moi adressé par Phon. Wm. G. ivot, juge conseiller de la cour de ciré, j'exposerui en vente publique, ie ul rdl, 4 mars, à 4 heures de l'après mid, à mon bure un, rue Consé, en face de la rue Madison, un bureau, un table, une table à toilette, quarre rideaux, quatre charses, une paire de cijen is, une arindi e. Saiss pour satisfaire le jugement rendu en taveur de sarah Ann Guald et Rebecca Smith.

BIBLIOTHEQUE FRANCAISE. BIBLIOTHEQUE cloisse de la littérature fran cause, reçue récomment et page à livrer aux sous

cripteurs chez encoig, Camplet le la Commune. ERDU:—Il a été perdu hier, entre midi et 2 heures et dennie, un PORTE-FEUILLE gris foncé, contes qui mant environ \$400 en hillets de banque, savoir : 6 de 50 pages. Prix 6 piastres de la Ranque Consolidée, un de 100 piastres de la Ranque de l'Effet de la Louisie de la Commune.

dont 22 arp ints de dérinchés, et le reste p atien, en adapt dont 22 arp ints de dérinchés, et le reste p atien, en adapt tant ce cans!, la distance serait de doix lenes plus courte, et serait presque en remontant en jeu plus le hayon des allemands. Il engage 11 compagine de avvoyer visiter le dit passage pendant que les praires sont lafourche Intérieure, 15 février 1 34.

A. FOLSE.

l'eau en trois minut s, de formes diverses, à flâme horison tale et ver icale. Chissons à pompe à l'usage des neux seres; Tabhers de nourree en gomme d'as ique; do, en sexes; I appares de non-rec en gomble con qui co ce tafetas cué. Cerre-tête do. Sas à éjange d.to; Capotics à manches en toile cirée compermeable; Toile cirée en pièce pour tapis d'appartement 44; Panins en cauton de différents caractères; Ejonges inses de toutes duannaisions; Briquets phosforiques, alumetes pour do.; Gants blanes et noirs pour honforce et peur fournes; Brite lies tens de toutes de la contra la companya de la contra la contra la contra la companya de la contra la c tissussifect gomme clastique, comains en or; datto ditte argent doce; datto ditto en acier; Jarretières tissa of largent doré; ditto ditto en acier; Jarrettières tresa où siditto gomme élasque, ditto clas ique en chirre, ditto discussive pluche; Peignes d'écadée à mends, à retaper, 4 dos unis et houcles, pei mes tins dorf coursi d'Eu ditto en buffe; Cure-dents en écaule; ditto en augent; di to en piome; Brosses à dents qualité supérieure à manche d'ivoir où os, ditto à onglés, ditto ditto; ditto à peignes : ditto à barbe; Sel pour à et les taches d'encre et de 1 u l'e; l'oudre à détacher les tissus dins et la don che; Eau de Javelle pour le même usage; Esseune vestementale pour enlever les corps gras; ditto de citron pour détacher les étoffs de sou l'encre à marquer le linge; Espe t de vui rectrié au olus Enere à marquer le linge; Espit de vir rectrilé au plus haut dégré, pour nettoyer les diamants, Boites à poudre et houpes de Cygne; Extrait de Wittyer pour classes les insectres et parfumer les armoires; Santtige atmosphéque pour purifier l'air des appartements; Eau et part lier fumantes pour do; Poudre du Sérai pour do ; Sarait parfumés pour embaumer le linge dans les meubles ; subtanes ou portefemilie odorant pour passimer à la fois, min paire de gants et un mouchoir; Equ vulnéraire suisse pour les chutes et contusions; Boules de mars de Nancy pour les cames et contaisons; Doues de mars de Kaney pour ditto; Eau des larmes ou de Molisse; Sei de vina gre atomatisé pour dissiper les manx de tête; Acide entr-que pour nettoyer et blanchir les ongles; Accessairs garnis de parfumeries pour présents; Evantais en plumes de paon, de différens genres; Vinaugre pour le table, de Bretin, concentré à l'Estragon; Moutade créole natu-

Cosmestiques et parfameries nouvelles : Come de cacao ; Savon pour ficilitar la confe du ra-oir ; Poinmade extra fine à toutes les pideurs ; ditto ni zoir; Poinmade extra fine à fontes les potents; ditto ni-gritive pour noirei les cheveux; Physituk, fluide de Geo-gie; Huile flerale; ditto phylopde; do. comogên; do paylocomor; do. antique à toute les coders; ditto de Micassor; Eau de perte pour oter le rouge; ditto de Niron pour effaser les rides; ditto de bisanté; dato de pousos de large, 2 matelats, 2 mo estiquaires, i traversin ou orciller, 2 convertures, 1 confepente blancie, 3 pes. de draps, 2 raies d'orciller, 6 serviettes ou essaie mains; 1 cuillère d'argent, 1 contenu et 1 fourchette d'acter, 1 gabe let et un trousseau suffisant. Chaque article qui être marqué du nom de l'élève, et d'une manière bien distincte.

Les draps et les serviettes restent à l'institution pour lu service de l'infirmerie.

Les draps et les serviettes restent à l'institution pour lu service de l'infirmerie.

Savons en tablettes à toutes les subcurs, en crème à l'amerie. Venus pour la toilette des dames ; Lait de Rose, de Bengal qu'après la classe du soir. Ils fournissent également de gre de toffette et de santé à toutes les odeurs; Extraire serviettes, i cuillère, i fourchette, un conteau, et un gobe-let. d'odeurs pour les moncheirs, caprice de Vulcrie, purfom. d'odeurs pour les mouchairs, caprice de Valerie, parlum, lilipatien ditto d'Apolloug. Eau athémeme ; Essence de mousseline; Miel d'Augletens. Et en général tous les L. EVEN.



DETENUE à la pole de la partiese de St. Jun Bapuste, la mulatrerse nommes ACEE, d'environ 35 anes, et se disant à Mile. Delphile, march, nde su la Levee, (Nouvelle (riens,) Lo pa propriétaire est puis de la retirer en s Paroisce St. Jean Baptiste, 15 févrira An. LUMINAUS, sheriff.

T. NICOLET & Co.
15 fev rue T usung, No. 130 J. HAGAN & CO.

A FRET ER. La goëleus ECLIPSE, fine voilière, capitaine Leiderschaff, de 350 tonnesux, est prète direction nn fiet pour un port queledique. S'adresser à JULES LE BLANC,

nie Royale, No. 103. Le brick espagnol PAULINA, capitaine F. Dupares, ay int tout son chargement prêt; partira mercredi prechain, 5 du courant. Pour passag: seulcin-nt, ayant de bons emménagements, a'adresser au capitaine à bord, ou à GARCIA, BUYO 4 Co, rue Ste. Anne, No. 34.

A LOUER OU A BAIL. Une MAISON t às spacieuse, situe role du Guarier, entre Rempart et Borrgogne, No. 172, 'imitrople a cello de M. l'andely, succementent massen de Me. Ste. Marthe, celle massen de é bâtin pour une école et jusqu'à ce jour n'a servi qu'à cel. S'aftresser à Rue des Remparts, entre les rues St. Philippe et Ursu Fs. GIROD.

La MAISON en briques à 3 étages et magasia d'entrepôt, dans la rue de Jefferson, à côté de M A-Permann. S'adresser à A-Pelpurch, rue de P. SOULE, Chartres, ou à 24 fév—5 rue St. Louis, No. 86.

ON désire frouver à loner, une Alpison de qu tie apportemens. On donnera la préférence poi une située dans la rue St. Pierre à celle du Cana Sadresser par écrit, en donnant des détails, à la boite, No 325, à la poste

Ya ATES ur New York et Paris, à vehdue par
THEOD NICOLET & Co.,
ric Toulouse, No. 36 92 16 VILT

TRAITES sur France à vendre par
J. MAGRR
BANQUE DE CITE, J. MAGER. Nouvelle-Orléans, le 1er. mars 1834.

Nouvelle-Orléans, le 1er. mars 1834.

N dividende des profits de cette Banque de quatre pour cent sur son capital, pour le dernier semestre, a été déclaré ce jour par la Direction, et sora payé aux autionnaires ou à leurs représent us égaux le 11 mars cou

ant ou les jours suivans.

TINESTALLATION d'un café, stué rue Poydras, no.

A VENDRE A L'AMIABLE.

INSTALLATION d'un café, stué rue Poydras, no.
9, consistent en un billard et ses argéments, le tout
en bon état, une jolie buvette bien assortie; chaises, tables
éte. Le tout se ven-fra à un prix
comptant. S'adresser sur les lieux.

Jn. LAMOTHE.

LA FRANCE LITTERAIRE. PECUEIL des Essais et des rests rehes les plus re-marquables, sur les seiences la littérature et les auts, extrait des meilleurs ouvrages français. La France Littéraire paraîtra en français tous les quir jours, en un petit ouvrage contement de 80 à 100 pa "

o. a. 4 passure parties per HENRY LAROUTIES ou crit chez rue de Chartres, No. 161, N. Oriéans. Société d'Agriculture de la Louisiere.

*ELECTION annuelle de dix. Disserteurs per les mem : ce de cette Institution. mem) code externation, any her an goovernement, landi, 3 mars, entre mi li et deax hours.

Paro dre

31 jan—im, ips E. ROUSSEAU, secrétaire. Compagnie de Nuv. ation de l'Amile, Compagnie de Navi ation de l'Amite, }
Nouvelle-Caléans, 2 i parver 1834, actionnaire e de cette Institution sont prévenus qu'ils auront à payer, u areau de la dite compagnie, le 24 mars prochain, de 3 heures du matin à 3 heure.

de l'apres-midi, la comme de § 10 par chaque action fic apitale de la dite in titution. Par la charie de la compagnicie a actionnaire qui négligerateut de payer la somme de manée par la Direction, sent exposes à perdre leurs actions. Par ordre de la direction.

27 jan-6,1ps

F. W. LEA secrétaire

re. Saisis pour satisfaire le jugement rendu en laveur de Sarah Ann Graid et Rebecca Smith.

Conditions Comptant.

21 fev B. BEAUREGARD, marshal

Thomas Elkius vs. lu goc ette Mary Flower.

BARDEVANT Phon. Chs. Gayarré, füge président de la cour de cité, en vertu d'un ordre de saisie provisoire, lancé dans cette affaire. J'ai estisi la goil tre Mary Flower, ses agrès et apparaix et toutes personnes y intéressées sont par le présent cité d'avoir à comparaître d'un les quinre jours de cette date jour répondré à la demande du dit Ths. Elkius.

B. BEAUREGARD, marshal

TAT DE LA LOUISIANE. —PAROISSI. St.

JEAN-BAPTISTE.—Jeudi et mars 1834, à dia tent de mars lius à licu) il sera procédé par le juge ex-oilèce neuchteur soussité proment de la juge ex-oilèce neuchteur soussité dens te por répondré à la deprendent de la société qui a existé dans cette d'un les quinre jours de cette date jour répondré à la depuis de quatre decrets de la Cour des Preuves de cette par see, en date du 22 janvier deraier, il sera cour la course de cette par see, en date du 22 janvier deraier, il sera cour la course de cette par see, en date du 22 janvier deraier, il sera cour la course de cette par see, en date du 22 janvier deraier, il sera cour la course de cette par see, en date du 22 janvier deraier, il sera cour la course de cette par see, en date du 22 janvier deraier, il sera cour la course de cette par see, en date du 22 janvier deraier, il sera cour la course de cette par see, en date du 22 janvier deraier, il sera cour la course de cette par see, en date du 22 janvier deraier, il sera course de cette par see, en date du 22 janvier deraier, il sera cour la course de cette par see, en de quatre decrets de la Cour des Preuves de cette par see, en date du 22 janvier deraier, il sera cour la course de cette par see, en de quatre decrets de la Cour de deraier de cette par see, en de quatre decrets de la Cour de par le même de la cour de par le même de la cour de par le même de même de la cour de par le même de la cour de par le même de l

liere et des esclaves appartenant par quarts indivis à la suc son de la feue dane veive Benjamin Becnel, à la succ son de fou sieur Norbert Bornel et à sa communauté avec la danie Marceline Troxlair sa veuve, à la succession de fe i sieur Adélard Bernel et à sa commanaué avec la dame Eulalie Webre sa veuve, et au sieur Prudent Becnel et à sa communauté avec la danie Clarisse Webre,

en sucreries situées dans dette maroisse. Pone (celle sur laquelle aura lieu l'encan) à it ar pens plus ou moins de face sur la rive droite du neuve au Mississipi, sur 40 de profen eur, avec une don-ble concession, et bornée du côté d'en haut par celle de Valsin B. Marmillion et du côté d'en hau par celle de François Webre et frères. Il y a sur cette habitation et y en dependant, deux missons principales, deux cuisines, un magasin à vivres, un moulin à riz, deux hangards, une écurie, une sucrerie avec un soniment

es carnes en matelas pour planter 40 autres arpens o

plus grande partie créoles, les autres defuis de long-tempi dans le pays et parmi lesque's sont des sujets à talent. 3°. Une certaine quantité d'instrumens aratuires e l'autres obiets à l'usage d'une habitation, 38 chevaux, 20 suires de bœufs de tire, quelques vaches et taurail es Les biens appartenant par quarts indivis aux succes unautés susditos, sont 10.26 ESCLAVES, homaes, finance et enfare, dont une gan e partie est également cicoles, les autres depuis long-t-mps dans le pays, et prini lesquels sont aussi des suiters à telese.

maux. Conditions de vente de tous les dits liens L'habitation située sur les bods du Mississipi payable trois mille pastres comptant, et le balance en frois termes écnux, en leut mars des années 1835, 1836 et 1937. L'habitation située sur les bords du lac des Allemonsis

Les eschwes payable un cuart comprint et la balance en d-ux trancs éganz, en tout mars des nunées 1835 e

Les nequéreurs des habitations et des selaves fonéni urs billete par coupons endossés à sur s'acti n'et paya-es au dopuielle de la banque de l'Etat de la Louisiane, à la Nouvelle Orleans, avec reserve d'hypothèques sur habitations et les esclaves jusqu'à parfait pais ment. Les frais d'actes de vente, d'hypothèques, de quitance e de main levée à la charge, des acquéreurs

\$25 DE RECOMPENSE.



PARTIE marroun-, ine PARTIE instroure de crifforme ou 11 à 12 ans, nommée ZELLE ou Zb TRENNE, c'he wait que robe de ection male bleue. Ette préviont de la vent-des reclaves d. M. N. Forriet. Un supprese qu'elle a été déban hée. La susdite récompense sora destinée à quiconque fora connaître la personn qui Pa détinique à qui conque de 55 sora dont la fica mettre en prisqu'ou la randoura.

RANAWAY.

den's Cotton Press, Magazin street BAZIL McCOY, a dark mulatte be aged about 25 years, had no when held, a pair of blue watenude puster, bons, stands about 5 feet 7 or 8 beches in height, is thick set and slow in motion. All, erson size terbid arrhering or hiring said boy, muce penalty of the law. Whosever will lodge him in the calaboose, or give

LAFAYETTE PURA EMELLO DE LA RESENTATION DEL RESENTATION DE LA RESENTATION DE LA RESENTATION DEL RESENTATION DE LA RESENTATION DEL RESENTATION DEL RESENTATION DE LA RESENTATION DEL RESENTATION DE LA RESENTATION DE LA RESENTATION DE LA RESENTATION DEL RESENTATION DEL RESENTATION DE LA RESENTATION DEL RESENTATION DE LA RESENTATION DEL RESENTATION DEL RESENTATION DEL RESENTATION DE LA RESENTATION DEL RESENTATION DEL RESENTATION DEL RESENTATION DE LA RESENTATION DEL RESENTATION DEL RESENTATION DE LA RESENTATION DE LA RESENTATION DE L

VENCES A L'ENCAN. l'Ait J. B. BLACHE.

L sera venda augusta'hui-mardi, 4 du courant, a midi,
à la Bourse de thewlett, d'ordre des Compagnics d'As-

a la Bourse de Flawiett, d'ordre des Compagnies d'Assurance de l'Etat de la Louisiane.

Le hateau à vapeur CRITERION, avec 230 luglies de cuton,
plus on mo ne, qui sont muntenant
à bord, tel qu'il est mantament conlé sur la Liature, via-à-vis la rue Julie, et le droit de mavolume la parante. elage aur cette partie de la carganon qui cet à bord et qui n'est pas assu. é... Conditions: 4 m is de crédir, en billet endocet à gatio-faction; lequel billet de vra être fonent immédiatement apole

Padjudication.

PAR P. A. GUILLOT, E.

E same d., 8 Mars, 3 4 hours de l'ar ès-midi, au dele micrie de l'ierre Caisson, il sera venda,

RO bons MULETS, 2 chévaux de selle et de trète,

Louis de l'archive de la contraction de l S tombernux à briques et leure harabis; le tont en bon état ; l'exbriolet, séési, 20 à 25 mille pieds de placeles. é.ut : I éabriolet, senses, au a zu mine propres pour plancheyer.
C meil ens : 60 journ, pour toutes sommes an desma de 5100, en lutlets endos-és, et au si-raour, comprant, chen le soussiqué entre Commune et Graves.

PAR ISAAC L. MCCOY.

PAR ISAAC L. MCCOY.

PAR ISAAC L. MCCOY.

E soussigné vou sut à alusemer pendant l'été peur consideré vou sut à alusemer pendant l'été peur consideré vou sut à alusemer pendant l'été peur courant, à 10 heure, à sa résidence, No. 137, ree Bourgogne, entre les ruce Touloube et & Levis, quelquee MEURLES MEUBLAMS tols que, Topis de Bravacites, Solas à tond crin. cheixes en à a jou et autres de goût, rideaux pour portes et les êtres, une belle pendale de ches minée, prenueus de chesimée, side-hoard, chamétiers le paquée, morte à tête et le thé, coureaux et fourchettes, ches argent pour la table et le thé, coureaux et fourchettes, ches et a épeuner, nappes et serviettes, caraflès, voiren, ho s, plats et assiettes ca verte crassé, on heure avet de ab e avec de grands plats à jousson, couverrées de plats, miter et s'épeuner, gobeles, verres à Music e, à Champagne, i H. ek et a vin de Bordeaux, bois de lets, lits, armoires, un pe éle patenté de Dr. Nott's, neuet et bon pour suc saile à pele patenté du Dr. Nott's, neuf et bon pour une saile à manger, une ou pour salon, une excellente paire do pisto-l ta à du l, avec hatterie de rachange, les livres, &c. Aussi, (1300 bouter les de vina et de liqueura excellente,

teis que Maté e, Cherry, Bordenas, Port, Johannerbers ger, Champagne, Bontgogne, Eausdewie, Gendere de Whiskey du choix des quinze dernières années, tout de onne q alité.

Au si, è execliens cheva a de selle et de cairiolet, boss

oteurs, et aussi bone qu'aucun cheval du pays. Aussi, une excellence voiture, (stanhope baggy) neuve; itte de recommande à Newark, très bien suspendue; avec inpériale à rescort, dans le dernier goût ut des maté.inux,

personnes, à brancard et à flèche, et en tout aussi bonné que le Buggy.

Aussi, deux rechanges de harnais rernis pour cabriculat. enfet fast de recommande par Win. Buil et fils de New

York, selles, enparaçous &c. ISAAC L. McCOY: PAR HEWLETT 4 BRIGHT. L sere vendu le vendredi, 7 mars, à midi, à la Bouris de Llewlett.

de Liewlett,
4 Lots de Terre au faubourg Montreuil, syant chacus,
26 pieds 6 pouces de face à la fus Désirée, sur 136 pieds 7 pouces de profondeur, dans l'îlet borné par les rues d'Amour et Boas Enfants. Voy z le pian à la Bourge.
Condition 6, 12 et 13 mone, en billets endossée à finifaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente sux frais des acquereufs. 4 m PAR H J. DOMINGON.

PAR H J. DOMINGON.

L sera vendu le jeudi. 6 mais procham, à 4 la ures de l'aire-a-rici, dans la maison Na. 266, rue Daughints, intre Duname et St. l'hilippe, pour cause de départ, le maison consistant en lits, aumorès, so-

L sers veudu le marli, 4 du courant, à 10 heures du natin à leur magain d'encan, rie Toul use, pour ilre un compte, 16 balles coto-nade. Condition, à la vente. PAR HEWLETT & BRIGHT. L sera vendu le succeredi, 5 mars, à midi, à la Bouras, le nègre FELIX, àgé d'environ 35 ans, bon eigarrier, parlant anylais, français et Espagnol, garanti des vices a controlles de la controlle de la con

i maladica prévus par la los, s : comptant. L'acte de vente aux fenis de Condition acquereur. PAR ANTHONY FERNANDEZ ARUI prochain, 4 mars, il sera vendu à la Bougae de the whete, à modé précie, Une négresses nommée Many, agée de 21 ma, ruisinière

Une negresse nomme many, ager se as asse, seminare et blanchiseuse, garantie contre routes les maladies et vi-cesprévus par loi, forte et robuste, et pleine de santé. Conditions; 6 mois de crédit, en billet endosé à la ra-tisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paie-L'acte de vente sera passé chez F. Grima, sotaire pu-

L'acte de Veine de l'acquéreur.

PAR F. DUTILLET. PAR F. DUTILLET.

La sera vendu vendredi, 14 mars prochain, à la Bourse de Hewit I, à mislion vertus d'un ordre de l'autonible Câur des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 février 1834, les profit priétés survantes dépendant de la suco

victoire, negresse congo, agée de 33 ans; Lucy, nogresse américaine, depuis 6 aus dans le pays, de 45 aus, blanchoseusc et bon sujet, avez as fille Hanciette, négrésse ou griffonne agée de 10 ans.
Un Terrain situé enougaure aud dos rees Demains et

Bourgogne, me-trant 38 pie s environ à la rue Dumaine, sur environ 50 pieds à la rue Bourgagne, avre les bâtises t dépendances.

Conditions: Les esclaves, muit é compfant, et la balar

ance à 6 et 12 mais de crédit, en billets endocrés à satie action et hypothèque. Le terrain, un quari comptant, et la balance à 6, 18 et 19 nois de crédit, en billets endossés à salméaction et hypo-

reur, amsi que les actes de ventes qui seront pue és parde vant M. Ferand, nots public.

AUX ENTREPRENEURS. PRESENT sur la Levée, età vendre-100.000 piede PRESENT sur la Levee, età vendre—Rechto production de planches de cypre à planchéier; 20,000 chevrons de pemplier, s'auresser a WEST & Co, Nouvelle-Lavés, No. 9 28 fév -8

ETTRES DE CHANGE sur Boston, Providence,

Baltimore et New-York, à 40 journ et à 60 journ, a
rendre par
Strev encoig. Gravier & Tehospitosius NABAC 43 hallots Tabac en fenille de Kentneky, en débarquement du bateau à veudre par TIERNAN, CUDDY 4 Co.

E 7 avril prochain, le soussigné nettra en vente à la le Boursé de Hewlett, le propriété qu'il possède à mé lieue au dessis de la Nouvelle-Orléans, sur cette rive du fieuve, et que fait partie de l'inhitation généralement connue sous le nom de cottage, appartenant judis au **généra**

encoig. Gravier & Tehoupiton as a

Cette propriété sera divisée en lots d'après un plus que sera déposé à la Bourse avant la vents. Sa proximité de la ville, les avantages qu'ofire cette situation à l'éta-blissement de briqueteries, de chantiers à bois, da messins à seie, mérient d'attacher l'attention des spéculateurs. Le même jour, le soussigné xposera également en veire te, Cinquale Esclaves de choix, qui dépendent mainte-

nant de la dite habitation. Les conditions seront annoncées plus tard LOUIS BOULIGNY. 22 fevft

LOUIS BOULIGNY:

ETTRES DE CHANGE ou France à vendre

par 20 fev p HAGAN, NIVEN & CO. AVIS.

E soussigné étant sur le point de partit pour France;

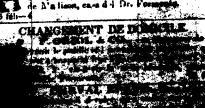
p évient le put die qu'it a chargé M. Le. Thomas de sa procunation. L'autre less personnes auxquellessit pouf devoir sont préce de présenter leurs réchanations au manguein de Weills & Thomas, it invite ca même temps les praumes qui doivent à l'ancienne sa iété de Thomas à Soudet, d'aspir à régles teurs comptes le plus têt possible:

28 féc. 4

ORC DESOSSE 2:0 pore dosore, a vindre por ru Genvier, No. 60. TAM O'SHANTER

POUR PEU DE TEMPS SEULEMENT. . EXPOSITION des 4 STATUES, par James Thom. PEXPESSITION des 4 STAT CES, per seule-continuers dans cette ville, pour peu de temps seule-ment, rue du Camp. 50 cous.

Tableaux des poètes, &r. 121 sous.
Bellet d'abonnement pour la Mison. 2 piantres. 28 février- 6 F. ORIOL & CO., participan at publica y 2 non de Cando, 120, 200 de la licon, casa d d Dr. Formante. publica y a sus amigus que han trand de Bulica a la ca le de Cunde, No. 31, frente



Et en seriu de quatre décrets de la Cour des Preuves de cette par sea, en date du 22 janvier demier, il sera egalement procédé par le même juge et encanteur; le dit jour et un même lieu, à la vente pubi que des biens mobi-

Latourche Intérieure, 15 lévrier 1 34.

A. FOLSE.

A VIS—Le soussigné donne avis su public, qu'à dater de ce jour, il a pris ce société M. J. Mignon; le salfaires de la maison seront conduites sous la ruson de G. ORAIN,

I mars

A. FOLSE.

L'autre habitation est située sur les bords du lac des G. ORAIN,

I mars

A. FOLSE.

L'autre habitation est située sur les bords du lac des G. ORAIN,

J. MIGNON.

A. BTICLES divers à vendre par le soussigné dans un magasun, que Royate, No. 530, sinsi qu'à son cepos rue de Charters, No. 90.

L'autre habitation est située sur les bords du lac des Allemands au lieu dit la Prairie aux Saules; elle à 7,340 pens de superficie en terres cultivables, prairie pour patrenge, cyprières et marais : elleust hornée su noid et à l'est jur le lac des Allemands, au sud par les bayous du lac des Charters, No. 90.

L'autre habitation est située sur les bords du lac des Pour des des preficie en terres cultivables, prairie pour patrenge, cyprières et marais : elleust hornée su noid et à l'est jur le lac des Allemands, au sud par les bayous du lac des Charters, No. 90.

L'autre habitation est située sur les bords du lac des Pour des des prières et marais : elleust hornée su noid et à l'est jur le lac des Allemands, au sud par les bayous du lac des Charters, No. 90.

L'autre habitation est située sur les bords du lac des Pour les des prières et marais : elleust hornée su noid et à l'est jur de de la Prairie aux Saules; elle à 7,340 pens de superficie en der de la Prairie aux Saules; elle à 7,340 pens de superficie en der du la Prairie aux Saules; elle à 7,340 pens de superficie en de des Allemands, au sud par les bayous du lac des Pour les des prières et marais : elleus hornée su noid et à l'est jur le lac des Allemands, au sud par les bayous du lac des l'est jur de de la Prairie aux Saules; elle à 7,340 pens de superficie en de des Allemands, au sud par les bayous du lac des l'est jur de la Prairie aux Saules; elle à 7,340 pens de la l'est jur de la Cabahanos-é, et à l'ouest par les bayous du lac

environ. 2°, 37 ESCLAVES, hornmes, feminies et enfans, la

. Quelques ontile de forge et autres, et quelques ani payable quinze centa piastres comptant et la balance et trois termes égaux, enteut mars des années 1885, 1806 c

La mobilier payable comptant.

Parois o St-Jean-Baptiste, ee 3 février 1834.

1 fév. 2ps T. L. Bl. A.C., juga.



née à quiconque la fera mettre en prison ou la randura chez pres de la presse a coton d'en la . ABOUT ten days ago, f om

aw. Who soever will lodge him in the calabdose, or give aformation where he may be found, will be suitably re-Musters of vessels and steambouts are particularly, LAFAYETTE PORTER-HOUSE.

pietite ifièra et celtre de New-Rosa un un de discontra vendre à bon marche.

1. 30d grosses houteilles à bière et une grande a lie d'executionts bouchons, à vondre à bon sauroité.

TOBACCO. - 13 bears A Issouri Total